

De plus en plus de jeunes sur le chemin des conservatoires

Un état des lieux de l'enseignement musical en France

Bruno Maresca

Les années quatre-vingt ont été marquées par le rayonnement donné à la Culture : le doublement de l'effort financier de l'État est venu soutenir et stimuler la croissance spectaculaire de l'offre et de la consommation culturelles. Si l'on en juge à travers les dépenses des collectivités locales, mais aussi du mécénat privé, la musique arrive en tête des investissements culturels. Par ailleurs les enquêtes sur les pratiques des Français suggèrent un très net développement de l'acquisition d'instruments. Pourtant on réduit souvent le « boom » de la musique à un phénomène de consommation (disque, matériel audio-visuel, spectacle, etc.), en particulier parce que l'on ne sait pas grand chose de la pratique amateur. On ignore notamment que le réseau des écoles de musique et de danse connaît depuis vingt ans un remarquable essor, suscité par l'expansion de la demande sociale. Le ministère de la Culture, lui-même, ne connaît bien parmi plusieurs milliers d'écoles, que la centaine qu'il subventionne. A sa demande, le CRÉDOC a réalisé un inventaire qui constitue la première tentative de chiffrer précisément l'importance de l'enseignement musical en France.

Un développement spectaculaire depuis quinze ans

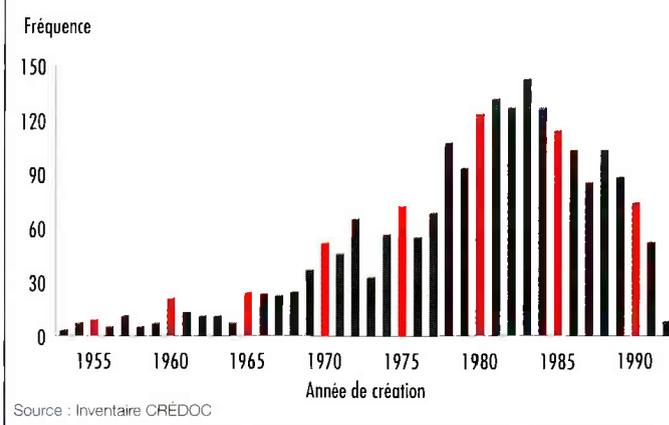
Jusqu'en 1964, année où André Malraux a institué une Direction de la Musique au ministère de la Culture, le nombre des écoles de musique subventionnées par l'État ne dépassait pas une quarantaine. Elles ont ensuite rapidement augmenté : 72 en 1979, 132 en 1992. Toutefois, si ces écoles sont les établissements les plus importants, tant par leur offre de formation que par leur rayonnement, elles ne représentent qu'une part du très dense réseau des écoles de musique locales. A côté de ces écoles à statut national, l'inventaire du CRÉDOC évalue à 1 200 le nombre de structures publiques qui, pour l'essentiel, sont créées et gérées par les collectivités

locales, et à 3 000 celui des écoles privées. Ces dernières sont très diverses : cours privés, centres culturels, foyers ruraux, « écoles » associées aux fanfares ou harmonies, etc. Elles forment la partie la moins bien connue de l'offre d'enseignement musical, alors même que la vitalité de ce secteur surtout associatif est le meilleur indice de l'accroissement de la demande de pratique amateur.

Le mouvement de création des écoles actuellement en activité prend son essor au milieu des années soixante. Il s'accélère nettement au début des années soixante-dix, et connaît une embellie entre 1978 et 1986 : durant cette période, une cinquantaine d'écoles municipales et au moins quatre-vingts écoles associatives se sont créées chaque année.

Cette expansion remarquable de l'enseignement musical traduit surtout l'effort des collectivités locales et la mobilisation des initiatives privées devant la pression de la demande. Modestement subventionnées par les pouvoirs publics, les écoles se multiplient en fonction de politiques culturelles très locales, sans chercher à répondre à un schéma de développement planifié. Il en résulte de grandes disparités régionales et un faible degré d'encadrement

Nombre annuel de créations d'écoles de musique (écoles publiques et privées)



pédagogique, même si les efforts importants engagés par le ministère de la Culture, depuis plus de dix ans, doivent progressivement améliorer le niveau de formation des professeurs et favoriser la complémentarité des écoles. Au total on peut évaluer le nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques à 470 000 et le nombre des professeurs qui les forment à 25 000. Pour les écoles privées l'effectif d'élèves atteindrait 300 000 et celui des enseignants 20 000. En dehors de la formation musicale (initiation, solfège), seul le piano est présent quasiment dans toutes les écoles : 15 % des professeurs l'enseignent, 17 % des élèves l'apprennent. Les autres disciplines proposées par la plupart des écoles sont la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, la trompette, la guitare, le violon, le violoncelle, les percussions.

Un réseau d'écoles inégalement réparti

L'Alsace, la Bretagne, les Pays-de-Loire, Rhône-Alpes et l'Île-de-France se distinguent par un réseau d'écoles important. A l'opposé Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, le Limousin, la Corse en ont très peu. Néanmoins, si l'on rapporte les effectifs de ces écoles à la population régionale en âge de les fréquenter, on constate que ce sont les habitants d'Île-de-France, de

Rhône-Alpes, de Bretagne et de Bourgogne qui sont le plus ouverts à l'enseignement musical. Ceux de Midi-Pyrénées, de Champagne-Ardenne et de Haute-Normandie sont les moins nombreux à étudier la musique dans des écoles spécialisées.

Ces différences de diffusion de l'enseignement musical sont pour partie le fait de traditions régionales (c'est ainsi que le Nord-Pas-de-Calais a relativement peu d'écoles du type conservatoire, mais beaucoup de fanfares et d'harmonies municipales), et pour partie une conséquence du niveau d'urbanisation. Si un tiers des villes moyennes a au moins une école, publique ou associative, les deux-tiers des communes de l'agglomération parisienne possèdent un tel équipement. Le réseau des écoles est loin d'être saturé, en particulier hors des grandes zones urbaines et périurbaines. D'ailleurs la majorité des écoles publiques refusent, chaque année, plusieurs dizaines de demandes d'inscription.

Un public d'âge scolaire, encadré par des enseignants plutôt jeunes

Petites et grandes écoles de musique ne dispensent pas les mêmes enseignements, ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs de formation, et n'adhèrent pas toutes, en particulier, au schéma

de formation découpé en cycles, auquel CNR et ENM doivent se conformer. Toutefois, des plus petites écoles aux conservatoires régionaux, le système pédagogique est suffisamment homogène pour que le recrutement s'opère selon les mêmes règles. L'âge d'entrée est classiquement fixé entre 6 et 7 ans, et la durée du premier cycle, qui correspond aux apprentissages de base (4 ans), est implicitement calquée sur celle du cycle primaire de l'Éducation nationale. Le second cycle des conservatoires est parallèle au premier cycle du secondaire, et le troisième cycle s'achève à l'âge du baccalauréat. Ceci explique que dans l'ensemble des écoles municipales de musique et de danse près de la moitié des élèves (45 %) ont moins de douze ans, et près des trois-quarts (72 %) moins de seize ans. On ne trouve que 14 % d'élèves de plus de dix-huit ans. Les professeurs de musique sont plus souvent des hommes (59 %) et plus de la moitié ont moins de 35 ans. Leur ancienneté est généralement faible, la moitié comptant moins de cinq ans d'enseignement. La plupart (70 %) n'enseignent qu'une seule discipline et la durée moyenne d'enseignement est de neuf heures. La spécialisation des enseignants reste le modèle dominant, et il est d'autant mieux affirmé que l'école est importante et dispose des moyens d'élargir ses recrutements.

Le coût de fonctionnement par élève est quatre fois supérieur au tarif de l'inscription

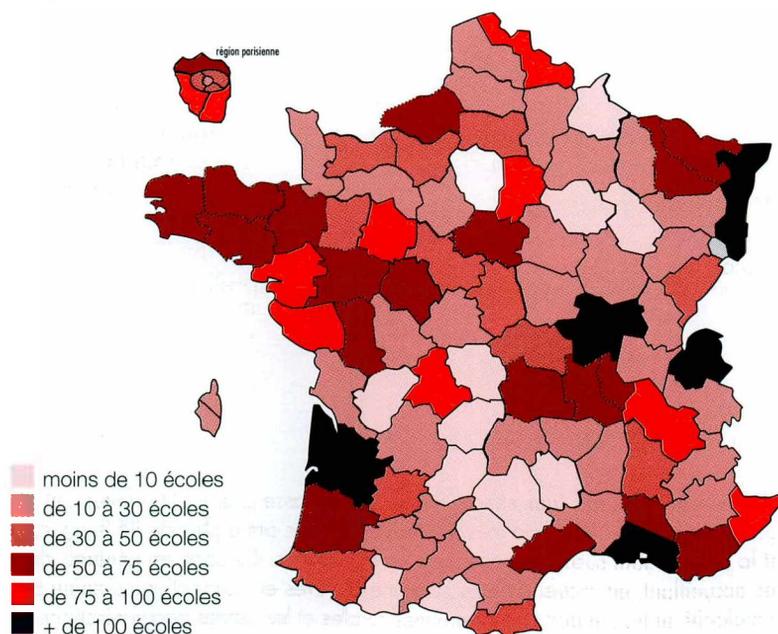
Le budget de fonctionnement annuel d'une école de musique municipale varie dans de larges proportions: en 1992, il était en moyenne de 1,1 million de francs, mais pour le tiers d'entre elles il ne dépassait pas 20 000 francs. Plus la taille de l'établissement augmente, plus le coût de fonctionnement par élève s'accroît. Inférieur à 3 000 francs par élève dans les écoles de taille petite ou moyenne, il dépasse 4 000 francs dans les plus grandes.

Le niveau des frais d'inscription est lui aussi très variable. Le montant de base correspondant à l'apprentissage du solfège et d'un instrument pour un élève résidant dans la commune, peut varier entre 100 et 3 000 francs. La moyenne est de 800 francs. Ces frais peuvent être très nettement supérieurs pour les élèves ne résidant pas dans la commune qui finance l'école. Les montants maximum demandés aux familles peuvent varier entre 100 et 6 000 francs : la moyenne est de 1 500 francs.

Les aides financières publiques dont bénéf-

Répartition départementale des écoles de musique inventoriées par le CRÉDOC en 1992

(4 151 écoles)



Source : Inventaire CRÉDOC

Coût de l'enseignement musical

en francs

Coût de fonctionnement par élève	Taille des écoles					Ensemble
	1 à 99 élèves	100 à 199 élèves	200 à 299 élèves	300 à 499 élèves	500 et plus élèves	
Ratio moyen	2 650	2 965	3 044	3 790	4 229	3 673
Niveau des frais d'inscription	1 à 99	100 à 199	200 à 299	300 à 499	500 et plus	Ensemble
	Coût moyen de base	941	810	787	870	776
Coût moyen du tarif maximum	1 432	1 292	1 551	1 600	1 729	1 512

Source : Enquête CRÉDOC

ficient les écoles de musique émanent pour l'essentiel des municipalités et des départements; rares sont les subventions des instances régionales. Quant aux subventions du ministère de la Culture, elles se limitent aux conservatoires nationaux de région et aux écoles nationales de musique, et ne représentent, en moyenne, que 10 % du budget de ces établissements. Si la totalité des écoles publiques est financée par les communes, les trois quarts des écoles privées sont également aidées financièrement par les collectivités locales. De plus 60 % des écoles, qu'elles soient publiques ou privées, obtiennent des subventions des services de l'État, Jeunesse et Sports surtout, et des conseils généraux. Ces aides sont généralement inférieures à 10 % de leur budget.

dépendantes des fluctuations de la demande, notamment dans les régions qui se dépeuplent, de la volonté des élus locaux, et des moyens financiers limités des petites communes. Au cours des prochaines années, le nombre de jeunes s'inscrivant

dans les écoles publiques et privées devrait continuer de croître régulièrement et le million d'élèves pourrait être atteint en 1998. Le corps des enseignants avoisinera alors 60 000 professeurs.

Quelle vocation pour les écoles de musique ?

On peut s'interroger sur les conséquences de cette diffusion rapide de l'apprentissage musical auprès des jeunes générations, notamment en matière de débouchés professionnels et de pratique amateur. Au cours des vingt dernières années, l'expansion des écoles de musique et de danse a entraîné un accroissement très sensible du nombre de diplômés recherchant des emplois de professionnels. Toutefois, le développement plutôt limité des orchestres et des troupes lyriques et chorégraphiques conduit beau-

Les écoles publiques : 25 000 professeurs et près d'un demi-million d'élèves

Le réseau des écoles publiques apparaît nettement hiérarchisé. En haut de la pyramide on trouve les 32 conservatoires nationaux de région (CNR). Ils ont vocation à être l'école de référence dans chaque région; ils accueillent 1 500 élèves en moyenne. Ce sont de loin les écoles les plus importantes, tant par l'éventail des formations proposées, trente disciplines sont imposées, que par le nombre d'enseignants. Viennent ensuite les 101 écoles nationales de musique (ENM) qui représentent, en principe, la grande école de chaque départe-

Nombre d'élèves et de professeurs selon le type d'école

	Nombre d'écoles	Nombre moyen de professeurs par école	Nombre moyen d'élèves par école
Conservatoires	32	86	1522
Écoles nationales de musique (ENM)*	101	41	873
Écoles municipales agréées **	194	26	535
Écoles municipales non agréées **	800	13	225
Écoles associatives **	3000	8	116
Total des écoles publiques et privées connues	4200	10	218

Source : Inventaire CRÉDOC

* Données ministère de la Culture. ** Pour les écoles non agréées et les écoles associatives, il s'agit d'une évaluation à minima.

Une croissance qui devrait se poursuivre

Non seulement le nombre d'écoles a fortement augmenté, mais parmi celles qui existent près de 90 % sont en phase de croissance. Entre 1985 et 1992, les écoles en activité ont, globalement, accru de près de 50 % leur effectif d'élèves et de 38 % leur nombre de professeurs. Les écoles les plus importantes ont les moyens de développer une politique volontariste : augmentation du nombre de disciplines et du nombre d'heures d'enseignement, ouverture à des publics nouveaux (jeunes enfants, interventions dans le cadre scolaire, etc.), souci pédagogique. Les activités de rayonnement, concerts, manifestations, communications, correspondent souvent à la volonté des élus de faire de l'école de musique un équipement culturel important dans la vie locale. Les petites écoles, par contre, ont beaucoup moins souvent les moyens de développer leur rayonnement et leur capacité d'accueil. Elles sont très

ment, implantée au chef-lieu. Elles sont tenues d'enseigner au moins seize disciplines. Les 194 écoles municipales agréées constituent un ensemble d'établissements de taille moyenne, encadrés pédagogiquement par l'État mais non subventionnés. Elles enseignent de l'ordre de dix à quinze disciplines. Les écoles non agréées forment la masse des écoles spécialisées (elles sont entre 800 et 900). Il s'agit, pour la plupart, de petits établissements dont le rayonnement est très local. Leur effectif moyen ne dépasse guère 200 élèves; elles proposent en général moins de 10 disciplines. Les écoles privées ont à plus de 95 % un statut associatif, et la plupart sont subventionnées par les communes. Ce sont, en général, des petites structures accueillant, en moyenne, une centaine d'élèves et moins d'une dizaine de professeurs. La majorité se trouve dans les communes rurales et les petites agglomérations.

Les disciplines des écoles publiques de musique et de danse qui attirent le plus d'élèves

	Proportion d'élèves qui la pratiquent (%)	Proportion de professeurs qui l'enseignent (%)	Proportion d'écoles qui la proposent (%)
Piano	17	15	95
Guitare	7	7	80
Flûte traversière	6	5	90
Violon	6	6	75
Danse classique	6	2	26
Ensemble instrumental	6	8	36
Ensemble choral	6	3	27

Source : Enquête CRÉDOC

coup de jeunes à se tourner vers l'enseignement, faute de trouver la voie d'une carrière artistique. Cette évolution explique le très sensible rajeunissement des professeurs des écoles de musique et de danse. Il y a vingt ans, chanteurs, danseurs, instrumentistes arrivaient à l'enseignement, après avoir bien engagé une carrière artistique, ou souvent à l'issue de celle-ci. Les professeurs étaient dans la plupart des cas des professionnels expérimentés. Aujourd'hui, au dire des enseignants eux-mêmes, beaucoup de diplômés démarrent l'enseignement en sortant de leur formation, avant même d'avoir connu une expérience artistique, et sans avoir l'assurance d'y accéder. S'ils contribuent à satisfaire une demande sociale qui va croissant à mesure que se développe la consommation culturelle des

classes moyennes, il n'est pas certain qu'ils parviennent à induire, chez les adultes, une extension significative des pratiques amateurs et, a fortiori, professionnelles. Alors que la plupart des conservatoires municipaux conservent l'ambition de former de futurs musiciens et danseurs professionnels, dans la pratique, ils ont surtout à répondre à l'aspiration des familles qui voient dans la musique et la danse des domaines d'investissement éducatifs parmi d'autres. La croissance actuelle de l'enseignement musical spécialisé risque d'aboutir à former moins de vrais praticiens que des enseignants dispensant un début d'apprentissage à de jeunes enfants. Par ailleurs, les écoles municipales, dont la plupart s'alignent sur les formes d'enseignement très normatives et très sélectives des conservatoires natio-

naux, ont du mal à démocratiser l'accès à la pratique musicale et chorégraphique, et à répondre à l'importante demande que suscitent les disciplines les plus populaires (le piano, la guitare, la danse « jazz », ...). Le besoin d'ouverture, que ce soit à d'autres formes musicales que les disciplines académiques ou à des formes plus souples d'enseignement, explique la vitalité des structures associatives. Celles-ci n'ont aucune difficulté à drainer une demande que les conservatoires ne satisfont pas. ■

Pour en savoir plus

- Les données présentées ici sont issues d'une étude réalisée par le CRÉDOC à la demande du Département des Études et de la Prospective (DEP) du ministère de la Culture, et de la Communication. Le rapport de cette étude sur les écoles de musique et de danse est diffusée par la DEP (ministère de la Culture, 2, rue Jean-Lantier, Paris 1^{er}).
- Le Département des Études et de la Prospective publie également, chaque année, un document de données statistiques sur les conservatoires nationaux de région et sur les écoles nationales de musique.

La statistique des écoles de musique : un exercice difficile

En 1988, à l'occasion de l'inventaire communal de l'INSEE, près de six mille communes déclaraient être équipées d'une école de musique. En 1987, l'enquête réalisée par le CENAM* évaluait à 2 800 le nombre d'écoles publiques et privées et à près de 1,5 million le nombre des élèves qui les fréquentent. En fait, il n'existe à ce jour aucun inventaire officiel des établissements et structures dispensant un enseignement spécialisé de musique et de danse, pas plus au niveau national qu'au niveau des régions et des départements. L'inventaire réalisé en 1992 par le CRÉDOC pour la Direction de la Musique et de la Danse du ministère de la Culture, devrait jeter les bases d'un fichier national actualisable. Cet inventaire a identifié 4 151 structures, dont 1 118 écoles publiques à statut municipal. L'écart avec la statistique de l'INSEE s'explique par la difficulté à cerner ce qui relève de la notion d'école spécialisée de musique et de danse : beaucoup de structures de loisirs polyvalentes offrent un cours d'initiation musicale, de danse moderne, voire de solfège et d'instruments. De plus il existe un certain nombre d'écoles départementales, ou intercommunales, qui rayonnent sur plusieurs communes. L'inventaire du CRÉDOC a permis de corriger les chiffres des effectifs d'élèves des écoles spécialisées publiques et privées. Leur nombre est inférieur au million (l'ordre de grandeur est de 750 000) et celui des professeurs qui, jusque-là, n'était pas connu, se situe autour de 45 000.

* CENAM : Centre national d'action musicale

CRÉDOC
Consommation et Modes de Vie

●
 Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

●
 Directeur de la publication : Robert Rochefort

●
 Rédacteur en chef : Yvon Rendu

●
 Relations publiques : Brigitte Ezvan

●
 142, rue du Chevaleret,
 75013 Paris
 Tél. : (1) 40 77 85 00

●
 Diffusion par abonnement
 uniquement 180 francs par an
 Environ 10 numéros

●
 Commission paritaire
 n° 2193 - AD/PC/DC

●
 Réalisation : La Souris : 45 21 09 61